

E 2300 Paris, Archiv-Nr. 78

*Der schweizerische Gesandte in Paris, A. Dunant,
an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta*

S

Paris, 30 avril 1925

Votre lettre du 24 courant¹ retient toute mon attention et je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu me signaler les remarques suggérées à l'un des membres du Conseil Fédéral par la lecture de mes rapports politiques n^o 4² et 5³.

Il se trouve que chacune de ces deux dépêches se termine par une courte phrase, isolée du texte qui la précède et visant, dans le premier rapport l'attitude de M. Herriot, dans le second celle de MM. Briand et Berthelot à l'égard de notre pays. Que cette coïncidence toute fortuite ait provoqué une remarque chez un de mes lecteurs, je le comprends fort bien: placées comme elles l'étaient, mes brèves réflexions sur les sentiments que nous témoignent certains hommes politiques

1. Nr. 38.

2. Nr. 35.

3. Nr. 37.



français pouvaient, au premier abord, éveiller l'impression que j'avais relégué à l'arrière-plan de mes soucis le problème, primordial pour moi comme pour le Gouvernement Fédéral, des relations de la Suisse avec les Etats voisins.

Vous voudrez bien reconnaître que cette impression ne fût probablement pas entrée dans l'esprit de votre éminent Collègue si, au lieu de placer comme je l'ai fait les deux phrases incriminées, je m'étais simplement abstenu de les écrire. Les rapports dont il s'agit ayant pour objet des événements qui relèvent au premier chef de la politique intérieure française, l'absence de tout commentaire sur leur répercussion dans le domaine franco-suisse y eût été sans doute moins remarquée qu'une présence qui pouvait paraître accidentelle et, pour ainsi dire, négligeable.

Le Conseil Fédéral, cependant, me connaît assez pour ne pas douter que tout ce qui se passe dans le pays où j'ai l'honneur de le représenter me préoccupe avant tout en fonction des grands intérêts nationaux qui me sont confiés: cela paraît si naturel, si nécessaire et si évident que j'éprouve quelque gêne à devoir l'écrire.

Mais, puisque j'y suis amené, vous me permettrez de vous dire que, si la politique étrangère doit «intéresser» *en vue de la nôtre* vos représentants à l'étranger, il ne leur est pas toujours facile de la «juger» exclusivement sous cet angle.

Notre rôle et notre ambition ne sont pas de diriger les affaires extérieures de notre pays. Cette fonction appartient au Gouvernement dont nous sommes les mandataires. En s'engageant à fond dans le sens indiqué par la remarque de votre Collègue, vos ministres se donneraient bien vite l'air de chercher à peser sur des décisions dont ils doivent demeurer les agents d'exécution. Bien vite aussi, ils en arriveraient à donner dans leurs rapports une importance excessive à des opinions individuelles qui pourraient rencontrer l'approbation de l'un et encourir le blâme de l'autre, sans bénéfice pour personne. Les membres du Conseil Fédéral ne seraient-ils pas tentés alors de trouver importuns des avis qu'ils n'auraient pas sollicités? En outre, pour que des informations relatives à l'actualité politique répondent avec exactitude aux questions qui intéressent spécialement tel ou tel Chef de Département, il faudrait que l'informateur fût constamment tenu au courant des vues particulières de chacun de ses lecteurs, ce qui n'est guère le cas. Pour ma part, je serai toujours très heureux de donner satisfaction, dans cet ordre d'idées et dans la mesure du possible, aux désirs que l'on voudra bien m'exprimer.

Mais le but essentiel des rapports dont il s'agit n'est-il pas de renseigner le destinataire, de l'aider à compléter et à vérifier les informations de presse, de lui faire connaître ce qui se dit et se prépare dans les milieux que fréquente le signataire? Les sujets à traiter ne sont-ils pas plus ou moins imposés par les faits? Or, en France, à l'heure actuelle, les faits les plus importants se rattachent à la politique intérieure du pays. Est-ce une raison pour les ignorer ou pour en diminuer l'ampleur? Il ne saurait nous être indifférent, quelles que soient nos tendances et nos doctrines personnelles, qu'un Etat limitrophe du nôtre aille au fascisme ou au bolchévisme, à la banqueroute ou à l'assainissement financier, à l'apaisement ou à la guerre civile. N'avons-nous pas un intérêt évident à suivre avec attention tout ce qui s'y passe, même si, à première vue, nous ne nous sentons pas directement touchés?

6. MAI 1925

53

Dans ce domaine de l'information, je pense que le Conseil Fédéral demande avant tout à ses agents d'être à la fois impartiaux et sincères, de dire tout ce qu'ils apprennent et de laisser à ceux qui gouvernent le soin de conclure et de décider⁴.

ANNEX

*Bemerkungen des Vorstehers des Militärdepartementes, K. Scheurer,
zum Schreiben Dunants an Motta vom 30. April 1925*

handschriftlich

Bern, 5. Mai 1925

Ich habe von den vorstehenden Äusserungen Kenntnis genommen, muss aber sagen, dass ich davon nicht sehr befriedigt bin. Natürlich ist für uns der Gang der politischen u. wirtschaftlichen Ereignisse in einem Nachbarlande von grosser Bedeutung, aber doch weniger der Personen wegen als der Rückwirkung, die diese Ereignisse auf uns haben können. Man kann die Herren Poincaré u. Millerand höher schätzen als die Herren Herriot u. Painlevé. Aber wenn die letztern eine Politik der Aussöhnung betreiben u. zwar im allgemeinen u. im Verhältniss zu uns, so sind sie unsere Freunde u. nicht die andern, mögen sie zehnmal gescheiter, gewandter u. berühmter sein. Ich wenigstens verzichte sehr gern auf die Wiederholung der Erfahrung, die wir mit Herrn Poincaré gemacht haben. Von diesem Standpunkt aus begreift man die Befremdung, die Herriot aus der Thatsache gezogen hat, dass die schweiz. Presse seine Thätigkeit so scharf beurteilt hat. Die Herren Zeitungsschreiber betreiben eben französische Politik. Mir scheint, dass das, was für sie schon gefährlich ist, unsern Gesandten erst recht gefährlich werden könnte, u. ich komme zum Schluss, dass Herr Dunant sich irrt, wenn er glaubt, er hätte von der Rückwirkung auf unsere Verhältnisse nichts sagen sollen, dann hätte niemand von der Sache etwas gemerkt! So ganz unaufmerksam u. unmerkig sind wir schliesslich hier in Bern denn doch nicht.

4. *Bemerkung Mottas am Briefkopf*: Affaires étrangères. Je prie de communiquer ce rapport à M. le cons [eiller] féd[éral] Scheurer. Il a droit à une remarque qu'il avait faite au sujet des rapports des 11 et 17 avril. Le Département n'a naturellement pas nommé M. Scheurer, mais a fait une observation générale. 4. V. 25. – *Die Bemerkungen Scheurers am Fusse des Schreibens sind als Annex wiedergegeben.*